



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-280

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-280 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de préciser les usages et normes applicables lorsqu'un terrain ou un lot chevauche deux zones et de modifier la grille des usages et des normes de la zone I1-643 afin de prohiber l'usage transport et entreposage de type camionnage (C4)

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 4 novembre 2019.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 19-12-11-13 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 11 décembre 2019 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le douzième (12^e) jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019) sous le numéro de certificat VD 2019-06.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce treizième (13^e) jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca